

3SP TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée à associé unique au capital
de 6.800.000 euros
Siège social: 307 Square des Champs Elysées, – 91080 Courcouronnes
RCS Evry 805 057 007

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27JUN 2024

La société, O-Net Technologies (Shenzhen) Group Co., Ltd, 35 Cuijing Road, Pingshan New District, Shenzhen, Chine populaire, 518118, représentée par **Président et PDG**, Monsieur **Qinglin NA**,

associé unique (ci-après l'"**Associé Unique**") de la société 3SP Technologies, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6.800.000 euros, dont le siège social est situé au 307 Square des Champs Elysées à Courcouronnes (91080) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro B 805 057 007 (ci-après la "**Société**"),

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

[...]

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
et constat de capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social

L'Associé Unique, sur proposition du Président et après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître une perte de 4 088 587 euros, décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

a) Origine

Capital au 31 décembre 2023:	1 800 000 euros
Report à nouveau antérieur :	(1 674 946) euros
Résultat de l'exercice :	(4 088 587) euros

b) Affectation des pertes de l'exercice sur le report à nouveau, soit :

Capital	1 800 000 euros
Report à nouveau après affectation :	(5 763 533) euros
Capitaux propres après affectation:	(3 963 533) euros

L'Associé Unique prend acte de ce qu'à la suite de l'augmentation de capital de 5 000 000 euros intervenue le 7 juin 2024, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 1 036 467 euros, en conséquence de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat, ceci pour un capital social de 6 800 000 euros.

L'associé unique constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

[...]

CINQUIEME DECISION

Dissolution ou continuation de la société malgré des capitaux inférieurs à la moitié du capital social

Conformément aux articles L. 227-1 et L. 225-248 du code de commerce, l'Associé Unique décide la continuation de la Société au vu des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'approuvés ce jour, qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, l'Associé Unique décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

SIXEME DECISION
Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération à l'effet d'accomplir toute formalité requise.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal et le présent extrait de procès-verbal.

Le 27 juin 2024



O-Net Technologies (Shenzhen) Group Co. Ltd
Représentée par M. Qinglin NA, le Président et PDG